

| | |
|---|--|
| Institution | Le contrôleur général des lieux de privation de liberté |
| Lieu de travail | Siège de l'institution : 16/18 quai de la Loire – 75019 Paris |
| Poste | Contrôleur et délégué à la communication |
| Statut | Contractuel ou fonctionnaire catégorie A |
| Activité principale de l'institution | <p>Autorité indépendante, le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a été institué le 30 octobre 2007 pour veiller au respect des droits fondamentaux de toute personne privée de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire.</p> <p>Le contrôleur général (entré en fonction en juin 2008) et les contrôleurs qui l'assistent peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté (établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centre et locaux de rétention administrative, zones d'attente, services de psychiatrie des hôpitaux publics où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement, centres éducatifs fermés...).</p> <p>Le CGLPL effectue environ 150 visites par an. Par ailleurs, le CGLPL peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut aussi être saisi par des autorités publiques et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'Homme.</p> <p>Le CGLPL formule des recommandations et des avis qu'il rend publics. Il publie chaque année un rapport annuel.</p> |
| Définition du poste | <p>Placé(e) sous l'autorité directe du Contrôleur général, le titulaire du poste assure simultanément la communication de l'institution et les visites des établissements de privation de liberté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que délégué à la communication : <ul style="list-style-type: none"> - il contribue à la définition des orientations et des méthodes de communication externe et interne ; - il anime les supports afférents (site internet, réseaux d'informations) ; - il coordonne les productions publiques du CGLPL (rapport annuel, recommandations et avis, rapports de visite) ; - il assure le suivi des conclusions des rapports de visite ; - il gère et anime les relations avec les médias (presse généraliste et spécialisée). • En tant que contrôleur : <ul style="list-style-type: none"> - il participe aux missions de contrôle dans les lieux de privation de liberté en effectuant régulièrement des visites d'établissement ; - il participe à la rédaction des rapports afférents qui, validés par le contrôleur général, sont adressés aux ministres compétents. |
| Profil | Connaissances dans le domaine de la privation de liberté et connaissance de l'environnement administratif ; solides connaissances des techniques de communication. |
| Qualités requises | <p>Capacité d'adaptation, d'écoute et de dialogue</p> <p>Grandes qualités relationnelles</p> <p>Autonomie et réactivité, sens de l'initiative</p> <p>Aptitudes à la rédaction et esprit de synthèse</p> <p>Réelle curiosité</p> |

Personnes à contacter pour toutes informations complémentaires

Mme Aude MUSCATELLI

Secrétaire générale

Ou

Mme Marine CALAZEL

Contrôleur délégué à la communication

01 53 38 47 80

Les candidatures sont à adresser avant le 15 novembre 2013 à Monsieur le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, BP 10301, 75921 Paris cedex 19, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.